
Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 17h30, les membres du conseil municipal de la commune de **Creissels** se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (communes de moins de 3 500 habitants) et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **M. CALVET Jean-Louis**, maire de la commune.

Présents :	ACHACHE Jean-Jacques, ARNAL Linda, BLANC Francis, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DOMINGOS MARTINS Daniela, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, LAJOIE Maureen, LANDINI Pierre, MONROZIER Bruno, PINTRE GALIÈRE Julie, et RIVIERE Hélène. Formant la majorité des membres en exercice		
Procuration(s) :	ARNAL Christelle (pouvoir à PINTRE GALIÈRE Julie), MONTROZIER Catherine (pouvoir à CALVET Jean Louis), MONTROZIER Charlotte (pouvoir à RIVIERE Hélène) NEUVILLE Daniel (pouvoir à GANDOLFI Véronique).		
Absent(s) excusé(s) :	BROUZES Guillaume		
Date de la convocation :	29 mai 2026	Nombre de Membres présents :	14
Date d'affichage de la convocation :	29 mai 2026	Quorum :	10
Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal :	19	Nombre de suffrages exprimés :	18
Nombre de Membres en Exercice :	19	Absentions(s) :	0

Publiée le : 08 JUIN 2026

Transmise au Représentant de l'État le : 08 JUIN 2026

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération :	Sénatoriales 2026 : Élection des délégués et suppléants (communes de plus de 1 000 habitants)
----------------------------	--

- **Vu** le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- **Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Les 2 plus jeunes : **Mme Maureen LAJOIE** **et Mme Daniela DOMINGOS MARTINS**

Les 2 plus âgés : **M. Francis BLANC** **et M. Jean-Jacques ACHACHE**

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste 1 : LISTE JL CALVET ;

Liste 2 : LISTE Nouvel Elan Creisselois H RIVIERE.

Séance du 05 juin 2026

Monsieur Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus **5 délégués et 3 suppléants**.

c) Élection des délégués titulaires :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

- Liste 1 : **LISTE JL CALVET : 13**
- Liste 2 : **LISTE Nouvel Elan Creisselois H RIVIERE : 5**

Le quotient applicable est : $18 / 8 = 2.375$

Monsieur Le Maire proclame les résultats définitifs :

- Liste 1 : **LISTE JL CALVET : 6 siège(s)**
- Liste 2 : **LISTE Nouvel Elan Creisselois H RIVIERE : 2 siège(s)**

Fait et délibéré à CREISSELS, le **05 juin 2026**
 les jour, mois et an susdits
 Monsieur Le Maire,
 M. Jean-Louis CALVET

Secrétaire de séance,
 Mme GANDOLFI Véronique





Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours :
 DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative. Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
 et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.